

Qui veut brader la forêt wallonne ?

20 mars 2017

Ce 20 mars, Natagora et Inter Environnement Wallonie sont auditionnées par le Parlement wallon. Sur le grill : le projet de privatisation de la forêt publique wallonne soutenu par le Ministre Collin. Le projet menace la biodiversité, les revenus publics, et limite l'accès à la forêt. Les associations sont claires : le texte déposé doit être abandonné.



En décembre dernier, quelques députés essayent de faire passer en catimini un texte potentiellement désastreux pour la forêt publique wallonne. Il élargit la possibilité de vendre des forêts domaniales en supprimant l'aval du Parlement wallon. Il permet donc au Gouvernement wallon d'alimenter le budget régional en dilapidant le patrimoine naturel. Il prévoit aussi la vente des droits sur des coupes futures de bois, une démarche contraire au développement durable.

Fin décembre, la société civile se mobilise, les politiques feignent de découvrir le projet, et acceptent de l'étudier davantage en Commission de l'agriculture et du tourisme. Ils procèdent également à des auditions des

principaux acteurs concernés. Quels arguments vont aujourd'hui défendre Natagora et IEW au Parlement lors de ces auditions ?

Vision à court terme de la gestion forestière

L'adoption des textes conduira à un **appauvrissement biologique des forêts**. Les forêts domaniales sont les plus riches en biodiversité, elles lui réservent une place bien plus importante qu'en forêts privées. Cette richesse naturelle est aussi mieux surveillée, moins soumise à l'appétit de densité excessive de gibier. Elles génèrent par ailleurs des revenus soutenus grâce à vente de bois de qualité. Il s'agit donc des **modèles de gestion durable de la forêt** promue par la Région wallonne, le code forestier, la circulaire Pro Silva ou la certification PEFC.

La privatisation des forêts domaniales **limitera également l'accès au public**. Adieu les balades du dimanche, les petits raccourcis champêtres entre hameaux, les aires de pique-nique en sous-bois, la cueillette des champignons et des baies sauvages. Bonjour les barrières, les potelets et les panneaux dissuadant la circulation en forêt.

Enfin, le projet est un **non-sens financier** à l'heure où le prix des terres non urbanisées grimpe sans cesse. De plus, en vendant ses forêts, la Région se retrouvera à verser des primes de gestion écologique aux acheteurs. Près de 60% de ces forêts sont en effet sous statut Natura 2000. Demain, d'autres services écosystémiques rendus par la forêt seront très probablement à financer, comme le stockage du carbone.

Rare unanimité des acteurs de la forêt

Il est intéressant de noter que tous les acteurs de la forêt sont unanimes sur la question. Dieu sait qu'il n'est pas facile de mettre d'accord propriétaires forestiers, chasseurs, naturalistes et transformateurs du bois. Or, le Conseil Supérieur Wallon de la Forêt et de la Filière Bois a rejeté d'une seule voix les propositions de modification de décret. A qui profiteraient donc ces textes ? Certainement pas aux citoyens utilisateurs de la forêt, aux finances publiques, ni à la biodiversité, en tout cas !

Contact presse :

Olivier Guillitte, Natagora & IEW - 0495/520293 - olivier.guillitte@gmail.com